



Mise à pied sans notification par écrit

Par **plumae**, le **22/06/2014** à **14:12**

Bonjour,

Le 15 juin dernier, j'ai été mis à pied oralement par mon employeur car je lui ai fait part de mes mauvaises conditions de travail, et ce, sans être insultant, grossier ou agressif. Celui-ci m'a dit qu'il me mettait à pied immédiatement et que je recevrai une convocation par courrier.

Cependant, nous sommes le 22 juin et je n'ai toujours pas reçu de courrier de la part de mon employeur.

Je l'ai contacté entre temps et celui-ci m'a dit qu'il m'avait envoyé la convocation mais, qu'apparemment, je ne l'avais pas reçu. Ceci avec un air détaché. Il ne m'

Par **P.M.**, le **22/06/2014** à **15:20**

Bonjour,

Il aurait fallu exiger une confirmation écrite immédiate et normalement l'employeur aurait dû avec concomitance vous convoquer à l'entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement (pour faute grave)...

Le risque c'est que vous n'ayez pas de preuve de la mise à pied conservatoire et que maintenant l'employeur vous accuse d'abandon de poste...

Je vous conseillerais même de vous présenter à votre travail pour exiger la dite confirmation écrite...